

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue mercredi le 6 mai 2015 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Sont absents messieurs Christian Brault et Daniel Pitre.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-05-073 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

15-05-074 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 mai 2015.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} avril 2015
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement
 - 5.1 Règlement numéro 15-111 modifiant le règlement de lotissement numéro 03-48 (normes de lotissement – concordance au règlement numéro 267) – Adoption
 - 5.2 Règlement numéro 15-113 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 03-46 (nouvelles normes de permis et de lotissement) – Adoption
 - 5.3 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination de membres
6. Administration générale
 - 6.1 Achat d'un camion pour le service des travaux publics – Octroi du contrat
 - 6.2 Mise aux normes du puits de l'hôtel de ville – Octroi du contrat
 - 6.3 Offre d'achat des lots 752 et 753 – Gestion construction P. Usereau – Acceptation
 - 6.4 Offre d'achat du terrain de l'ancienne caserne – Patrice Demers – Acceptation
 - 6.5 Quittance de prix de vente et mainlevée d'hypothèque
 - 6.6 Comptes à payer
 - 6.7 État comparatif des revenus et des dépenses – Dépôt
 - 6.8 Augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration – Autorisation d'aller en appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux
7. Sécurité incendie
 - 7.1 Entente régionale d'entraide et de protection contre les incendies – Autorisation de signature
8. Correspondance
 - 8.1 Députée Beauharnois-Salaberry – Pétition pour dénoncer les coupures de Postes Canada
 - 8.2 Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac – Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme
9. Varia
10. Mot de la fin
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

15-05-075 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2015

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2015.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS/INTERVENANTS

M. Daoust souligne la participation au conseil de ce soir de la gagnante de l'activité académique *Maire d'un jour*, Kamille Thibault, élève de 6^e année de l'école Omer-Séguin. M. Daoust l'invite à lire son texte, qui lui a valu les honneurs de ce concours. Après lecture de son texte, un prix a été décerné à la gagnante afin de souligner sa participation à l'activité.

M. Yvon Archambault informe les membres du conseil que sa fille, Jade Archambault, a été retenue à titre d'animatrice au camp de jour 2015 de la Municipalité, par l'organisme *L'Air en Fête*. Il déplore le fait qu'elle a dû déboursier 200 \$ pour frais de formation et de vérification d'antécédents judiciaires. Un suivi sera effectué à cet égard par la directrice générale.

AMÉNAGEMENT

15-05-076 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 03-48 (NORMES DE LOTISSEMENT – CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 267) – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 28 juin 2000;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a modifié son schéma d'aménagement révisé par le règlement numéro 267 afin de réviser les normes relatives au lotissement;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit se concorder au règlement numéro 267 de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2015;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2015;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mai 2015;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 15-111 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

15-05-077 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 03-46 (NOUVELLES NORMES DE PERMIS ET DE LOTISSEMENT) – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 28 juin 2000;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a modifié son schéma d'aménagement révisé par le règlement numéro 267 afin de réviser les normes relatives au lotissement;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit se concorder au règlement numéro 267 de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que les municipalités voulant autoriser de nouvelles normes minimales pour les lots desservis par un égout municipal devront intégrer à leur réglementation les dispositions nécessaires afin d'assurer qu'une distance de 30 mètres soit respectée entre deux ouvrages de captage des eaux souterraines;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2015;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 15-113 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

15-05-078 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DE MEMBRES

ATTENDU le règlement numéro 14-100 modifiant le règlement 03-50 portant sur la création du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU que ce comité est formé de cinq (5) à sept (7) membres;

ATTENDU le départ d'un membre siégeant à ce comité et la nécessité de combler ce poste;

ATTENDU que le conseil doit entériner, par voie de résolution, toute nomination à ce comité;

ATTENDU l'intérêt manifesté par M. Denis Archambault, résident de la Municipalité, à siéger au sein dudit comité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

De nommer M. Denis Archambault membre du Comité consultatif d'urbanisme, conformément aux dispositions du règlement numéro 14-100.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

15-05-079 ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la nécessité de se prévaloir d'un second véhicule au sein du service des travaux publics de la Municipalité, afin de mieux répondre à ses besoins;

ATTENDU que les coûts relatifs à l'acquisition de ce véhicule font partie intégrante du budget 2015 de la Municipalité;

ATTENDU la résolution numéro 15-03-050 autorisant la Municipalité à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 4 mai 2015, à 11h05;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre;

ATTENDU que le soumissionnaire, conforme, est Prestige Ford avec une offre de 40 364 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'achat du camion pour le service des travaux publics à Prestige Ford, selon l'offre déposée à la Municipalité et relative au devis numéro 2015-CAMION.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ

15-05-080 MISE AUX NORMES DU PUIS DE L'HÔTEL DE VILLE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 14-175 autorisant la Municipalité à déposer une demande de subvention au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

ATTENDU la volonté de la Municipalité de mettre aux normes le puits de l'hôtel de ville et d'installer un système de traitement approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU l'offre de service déposée par deux firmes d'experts en hydrogéologie;

ATTENDU que le soumissionnaire conforme aux exigences du Ministère est la firme LCL Environnement avec une offre de 12 180 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme LCL Environnement afin de mettre aux normes le puits de l'hôtel de ville, en réalisant une étude hydrogéologique visant l'accréditation d'un ouvrage de captage d'eau potable existant et l'étude de la qualité de l'eau souterraine.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec ledit contrat.

ADOPTÉ

15-05-081 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 752 ET 753 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE

ATTENDU l'offre d'achat pour l'acquisition des lots 752 et 753 du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague déposée par le promoteur Gestion Construction Pascal Usereau inc. lors d'une rencontre de travail du conseil municipal tenue le 29 avril 2015;

ATTENDU l'analyse de l'offre effectuée par le conseil municipal;

ATTENDU que la superficie des lots 752 et 753 totalise 91 817 pieds carrés, à laquelle est soustraite une superficie de 4 620 pieds carrés représentant une zone inondable 0-20 ans;

ATTENDU que l'offre d'achat représente ainsi une superficie totale de 87 197 pieds carrés, à 3,50 \$ le pied carré, soit un montant de 305 189,50 \$ excluant les taxes applicables;

ATTENDU que l'offre d'achat est conforme aux modalités établies par le conseil municipal;

ATTENDU le dépôt d'un chèque au montant de 40 000 \$, représentant 20 000 \$ pour chacun des lots;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat déposée par Gestion Construction Pascal Usereau inc. et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat de vente des lots 752 et 753 du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

15-05-082 VENTE DU TERRAIN DE L'ANCIENNE CASERNE DE POMPIERS – AUTORISATION

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Patrice Demers à acquérir le lot P-569 (terrain de l'ancienne caserne de pompiers) du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, qui enclave sa propriété;

ATTENDU qu'après discussions tenues à cet égard en rencontre plénière, les membres du conseil conviennent d'autoriser la vente de ce terrain en tenant compte de l'évaluation foncière, soit au montant de 70 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise la vente du lot P-569 du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, terrain de l'ancienne caserne de pompiers.

Que le conseil municipal accorde la vente de ce lot à M. Patrice Demers advenant que celui-ci en accepte le prix de vente demandé.

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat de vente.

ADOPTÉ

15-05-083 QUITTANCE DE PRIX DE VENTE ET MAINLEVÉE D'HYPOTHÈQUE

ATTENDU que la Municipalité a vendu et entend vendre des terrains dont le paiement du prix de vente pourra être postérieur à la signature de l'acte de vente notarié;

ATTENDU que lesdits soldes de prix de vente seront garantis par hypothèque et clause résolutoire sur les terrains vendus;

ATTENDU que lors du paiement desdits soldes de prix de vente, la signature d'une quittance et mainlevée d'hypothèque seront nécessaires;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à consentir et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, en contrepartie du paiement complet du solde de prix de vente, toute quittance et mainlevée d'hypothèque et de clause résolutoire pouvant affecter l'un ou l'autre des terrains vendus.

ADOPTÉ

15-05-084 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 107 078,63 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal* l'état comparatif des revenus et dépenses est déposé aux membres du conseil.

15-05-085 AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ATTENDU l'important projet de développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois prévu au cours des prochaines années sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'actualiser l'étude de capacité réalisée par la firme exp en 2011, relativement à sa station d'épuration;

ATTENDU la résolution numéro 15-03-052 octroyant un contrat à la firme exp pour effectuer la mise à jour de l'étude de capacité portant sur la station d'épuration réalisée en 2011;

ATTENDU le dépôt d'un rapport le 4 mai dernier par exp, lequel révèle, selon des résultats préliminaires, que les bassins actuels ne peuvent pas accueillir de branchements supplémentaires;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration.

ADOPTÉ

RÉSIDENTS DOMICILIÉS EN BORDURE DE LA ROUTE 236 EST – DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Une pétition est déposée par des résidents de la route 236 Est demandant à la Municipalité d'effectuer le bitumage du bas-côté de la route 236, côté nord.

SÉCURITÉ INCENDIE

15-05-086 ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine ainsi que les villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services municipaux de sécurité incendie et d'en établir les conditions;

ATTENDU qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry (MRC de Beauharnois-Salaberry), il y a lieu de formaliser et d'uniformiser l'organisation du service d'entraide de protection contre les incendies sur le territoire (action 10);

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre (réponse multicaserne), comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC (action 34: objectif 6, art.6.2.1. alinéa F) paragraphe 2);

ATTENDU que la majorité des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC doivent mettre en place une procédure afin de vérifier régulièrement le nombre de pompiers disponibles, comme il est prévu dans les plans de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de chacune des municipalités et villes de la MRC (action 13);

ATTENDU qu'il y a lieu de redéfinir l'entraide (réponse multicaserne) selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre, comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De conclure l'Entente régionale d'entraide et de protection contre les incendies, telle que déposée.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite Entente.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

Députée Beauharnois-Salaberry – Pétition pour dénoncer les coupures de Postes Canada

Dans le cadre des compressions budgétaires effectuées par Postes Canada, dont entre autres la réduction d'heures de service des bureaux régionaux, la députée de Beauharnois-Salaberry a lancé une pétition dénonçant lesdites coupures, demandant au gouvernement canadien de rejeter le plan de réduction des services de Postes Canada et d'explorer d'autres avenues afin de moderniser le plan d'affaires de la société d'État.

Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac – Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme

Une correspondance est déposée aux membres, accompagnée d'une motion adoptée par la Ville de Montréal, appuyant la campagne *10 dans 10* sur la lutte au tabagisme. La Coalition demande au conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague de considérer l'adoption d'une motion similaire à Saint-Louis-de-Gonzague.

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

15-05-087 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 26.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière